

Question time

Protéger la
résidence
des cohab

Le Code Civil prévoit que le propriétaire de la résidence ne peut pas la vendre ou l'hypothéquer sans le consentement de son conjoint. La loi sur la protection de cette disposition est entrée en vigueur le 1er juillet 2012. Ainsi, un des cohabitants ne peut pas vendre son domicile commun sans l'accord de l'autre, si ce dernier n'est pas consentant. Si ce dernier refuse, le propriétaire ne peut pas le faire, c'est le cas pour les couples mariés. En demandant l'autorisation du juge de Première Instance, le propriétaire peut aussi les meubles qui garnissent le domicile. La protection qui est prévue pour les cohabitants n'est qu'aux cohabitants ayant une résidence légale à l'occupation de la résidence commune où se trouve le domicile. En conséquence, cette protection ne s'applique pas aux autres cohabitants. La nouvelle loi précise également que le juge de paix peut prescrire des mesures urgentes et provisoires pour protéger la résidence. Le juge peut ainsi prendre toute mesure pour empêcher l'occupation de la résidence. Il peut donc envisager qu'un des cohabitants ne puisse pas vendre la résidence commune sans l'accord de l'autre. Ces mesures ne seront valables que si elles sont fixées par le juge.



→ Consultez les conseils de notre service de conseil juridique sur www.libre.be

La Libre

rédactionnelle: Vincent Slits. vincent.slits@lalibre.be Illustration: Vincent Slits. Réalisation: Sodimco. Administrateur responsable: François le Hode. Rédacteur en chef: Vincent Slits. Chef adjoint: Pierre-François Lambert. Graphique: Jean-Pierre Lambert, Bruno Bausier. Publicité: Véronique Leclercq. 21127 64 - veronique.leclercq@lalibre.be



EQUILIS

Urbanisme | Projet

Nouvelle vie pour les Papeteries

Le début des travaux de construction sur l'ancien site des Papeteries de Genval est prévu pour 2013. Place à un projet mixte.

CELA FAISAIT LONGTEMPS qu'on en parlait. En friche depuis vingt-cinq ans, le site des anciennes Papeteries de Genval, à Rixensart, revit enfin. "Au fil des années, de nombreux promoteurs ont lancé des projets, mais tous ont été refusés", explique Eric Roubaud, responsable des projets immobiliers chez Equilis, le promoteur du projet qui vient d'obtenir les derniers permis nécessaires. Nous avons racheté le terrain il y a six ans. Dès le départ, nous sommes repartis d'une feuille blanche pour imaginer un projet, et ce, en concertation avec l'administration communale.

Il a d'abord fallu transformer cette zone industrielle en zone de commerces et de logements. "Cela a pris deux ans, mais c'est un record de rapidité", précise Eric Roubaud. Ensuite, il a fallu obtenir de nombreux permis divers, d'infrastructures notamment. Un permis a aussi été nécessaire pour remettre la Lasne à ciel ouvert. Cette magnifique rivière était enfermée depuis deux cents ans dans des tuyaux faits de brique et de broc. Nous l'avons rouverte sur 200m. Tout le projet s'articule en fait autour de cette rivière.

Quelque 8 permis ont été accordés. Depuis trois ans déjà. Et des travaux de démolition, dépollution, ... ont déjà commencé. Restait à obtenir les permis d'urbanisme pour les bâtiments eux-mêmes.

Et c'est désormais chose faite depuis peu. La commercialisation officielle peut commencer.

Au menu: un projet en trois phases. La première, dont les travaux devraient commencer début 2013 et durer deux ans, prévoit 120 logements, 10 000 m² de commerces (de superficies variées) et une résidence service. "Les logements ont une mixité de fonctions et des publics. Les appartements s'adresseront à tous les portefeuilles. Nous prévoyons des logements du studio au 3 chambres. Nous metons aussi sur l'intergénérationnel, avec la présence de la résidence service." L'accent a été mis aussi sur l'aspect écologique. "Les logements sont basse énergie", note Eric Roubaud. L'aménagement urbain est aussi de très grande qualité, avec des parkings en suffisance, des espaces verts, des petites places et une grande esplanade.

Une 2^e phase est prévue pour dans deux ans. "On commence à travailler sur les permis." Une 3^e est prévue. A terme, le site de 7,5 ha devrait compter 350 logements et 15 000 m² de commerces.

D'un point de vue architectural - les bâtiments ont été confiés à l'Atelier d'architecture de Genval et DDS, et les aménagements à Agua-, le projet comprend des bâtiments de conceptions différentes mais avec un fil conducteur, comme la pierre bleue et des étages en retrait avec du zinc et du bois. "Le style est moderne, mais pas trop. Il s'intègre parfaitement aux constructions voisines. Nous avons prévu des rez-de-chaussée aménagés, soit un gabarit pas trop urbain pour garder l'esprit village", précise Eric Roubaud. Notre souhait: faire de ce quartier le nouveau centre de l'agglomération de Rixensart.

Solange Berger

Immo Brèves

Monuments historiques

Plus de 19 000. C'est le nombre de visiteurs qui se sont déjà initiés aux mystères de la construction des monuments histo-

plongé dans le monde des structures par le biais d'outils pédagogiques et ludiques. L'exposition est accessible gratuitement jusqu'au 2 décembre 2012, tous les jours de 10h à 18h et les jeudis jusqu'à 22h00.

jeu "Urbanistes en herbe" destiné aux écoles secondaires de Wallonie. Le principe: autour de chaque plan de jeu, chaque équipe (min. 3 élèves) constitue un Conseil communal faisant face à l'arrivée d'une centaine

nant compte des espaces naturels, des liaisons routières et transports en commun, du type d'habitat, grâce aux diverses pièces (villas, cités, écoles, entreprises, routes, pistes cyclables, gares etc.) à disposer indi-

ww
urb
No
La